



Avis

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du 8 octobre 2021 du conseil communal de Betzdorf portant adoption du projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des parcelles sises à Betzdorf au lieu-dit «rue d'Olingen», présenté par le bureau Romain Schmiz architectes et urbanistes pour le compte de l'Administration Communale de Betzdorf, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 18 novembre 2021, réf.:19101/122C. Le dossier concernant le projet d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale.

Un recours en annulation de la décision de Madame la Ministre de l'Intérieur est ouvert devant le Tribunal Administratif endéans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision.

Berg, le 10 décembre 2021.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,